



PHOTONICS PUBLIC PRIVATE PARTNERSHIP



H2020 - 688265

MIRPHAB

MidInfraRed Photonics devices fABrication for
chemical sensing and spectroscopic applications

Services de support de MIRPHAB

Comment ça marche;

Qui peut postuler ;

Soumettre une candidature;

Comment ça marche :

Manifestation d'intérêt

Pour accéder aux services de support de MIRPHAB, les entreprises doivent initier la procédure de candidature en enregistrant leur nom, en fournissant des informations de base sur l'entreprise et en décrivant brièvement leur projet. L'inscription en ligne se fait directement sur le site Web de MIRPHAB en remplissant le document modèle proposé. L'enregistrement de l'entreprise peut être fait à tout moment et donnera accès à la Newsletter.

Soumettre une candidature

Une fois inscrites, les entreprises peuvent soumettre leur candidature via le site Web de MIRPHAB en accédant à la zone dédiée. L'accès à MIRPHAB est ouvert à toutes les entreprises européennes et non européennes. Cependant, seules les entreprises européennes peuvent solliciter une aide financière pour une prise en charge partielle des actions de prototypage, conformément aux règles et aux critères énoncés dans MIRPHAB.

La soumission de la candidature est simple et facile. Le candidat doit décrire son projet en suivant un document modèle qui liste les spécificités techniques, ainsi que des éléments sur le marché et l'impact envisagé, à fournir dans la candidature. Le candidat peut faire référence à la liste des modules disponibles mis à disposition par MIRPHAB.

Le document modèle peut être téléchargé à partir du site Web ou en suivant ce lien: [Modèle MIRPHAB](#). Les candidats sollicitant le soutien financier de MIRPHAB doivent compléter des sections spécifiques du document en fournissant des informations exhaustives sur l'analyse de rentabilité prévue suite au développement technologique envisagé.

L'évaluation des candidatures soumises

Les candidatures reçues seront évaluées par un Groupe d'Evaluation des Propositions (GEP). Les propositions seront évaluées conformément aux critères d'évaluation publiés, destinés à orienter la procédure de sélection. Le GEP affectera à chaque projet un membre du consortium en tant que Référent Technique principal afin de

coordonner les échanges techniques avec l'utilisateur de la ligne pilote pendant toutes les phases des processus de sélection et d'exécution.

Toutes les propositions de projet doivent être conformes aux politiques de la CE, aux règles d'accès concernant les initiatives financées par la CE, aux objectifs de l'appel à candidatures ainsi qu'aux objectifs du projet MIRPHAB. Si ces critères ne sont pas remplis, les projets ne seront pas pris en compte pour une évaluation.

Pour chaque proposition, le caractère innovant et la faisabilité technique seront évalués selon les critères MIRPHAB. Les propositions obtenant une note supérieure à 5/10 sur les critères numéros 2 à 4 seront acceptées pour une mise en œuvre du projet dans le cadre de la ligne pilote. Les propositions qui n'atteignent pas le seuil minimal peuvent être modifiées et soumises à nouveau ultérieurement.

Les propositions sollicitant une aide financière de la part de MIRPHAB seront également évaluées et notées pour les critères n ° 5 et 6. Une aide pouvant aller jusqu'à 230 K € pourra être attribuée aux projets retenus. Cette somme doit être utilisée pour la conception, le prototypage et le test de dispositifs spécifiques selon les besoins du demandeur. Cependant, il est rappelé que l'aide financière ne couvrira pas toutes les dépenses engendrées pour réaliser les prototypes, et que le porteur de projet sera invité à participer aux coûts.

Contractualisation

Lorsqu'un projet est approuvé avec ou sans l'aide financière MIRPHAB, l'étape suivante est la préparation et la signature d'un document contractuel entre toutes les parties concernées par le projet. Le contrat sera basé sur un modèle standard de contrat MIRPHAB. Le contrat comprendra le document de candidature technique, le cahier des charges avec le calendrier de l'exécution et le devis détaillant les coûts et le calendrier de facturation. Il est rappelé que les frais engagés pour réaliser les prototypes seront à la charge du porteur de projet. S'il a été décidé que le projet pouvait bénéficier d'une aide financière MIRPHAB, le montant de l'aide sera déduit du devis. Le processus de contractualisation est coordonné et administré par le Broker (CMP) pour le compte de toutes les parties. Il peut être complété dans les meilleurs délais, jusqu'à un maximum de 3 mois après la date d'approbation. Dans le cas contraire, MIRPHAB se réserve le droit de retirer le soutien proposé. Toutes les parties sont informées que la signature du contrat doit être terminée avant le début du projet, car les coûts encourus en l'absence de contrat ne peuvent être remboursés.

Exécution et suivi de projet

Une fois le contrat signé, le projet débutera officiellement par une réunion de lancement officielle entre le porteur de projet et les membres de l'équipe du projet. Le Référent Technique (*Chief Technical Contact*) coordonnera le processus de réalisation, de la conception au test. L'avancement de la réalisation sera communiqué

à la société avec des rapports d'avancement officiels à des intervalles spécifiques jusqu'à la livraison des prototypes et / ou des dispositifs de pré-série.

Qui peut soumettre une application :

MIRPHAB est établi en tant que programme libre d'accès pour les entreprises qui souhaitent mener des projets d'innovation dans le domaine de la détection optique dans le moyen infrarouge. Les entreprises directement engagées dans le développement et la commercialisation de systèmes et de produits de détection chimique pouvant incorporer la photonique pour une fonctionnalité améliorée peuvent demander l'assistance de MIRPHAB pour la conception, la fabrication et le test de dispositifs miniaturisés innovants en moyen infrarouge. MIRPHAB assistera le développement de la phase de prototypage à l'industrialisation en passant par la fabrication en petites séries.

Pour soumettre une candidature, suivez la procédure décrite dans la section «Comment ça marche».

Tous les critères suivants doivent être remplis pour qu'une proposition de projet soit évaluée par MIRPHAB:

- La proposition doit être conforme aux politiques de la CE, aux règles d'accès aux initiatives financées par la CE, aux objectifs de l'appel à candidature et aux objectifs du projet MIRPHAB. Un résumé de ces directives est disponible sur [\(lien à définir\)](#)
- Le candidat doit être une entreprise. Les propositions provenant d'autres organisations ne seront pas prises en compte pour l'évaluation;
- la proposition de projet soumise pour évaluation doit être complète, c'est-à-dire que toutes les informations requises doivent être fournies avec le niveau de détail requis dans le document modèle;
- L'entreprise doit confirmer qu'elle est d'accord avec les règles d'exploitation de la Propriété Intellectuelle et du savoir-faire ;
- La société doit confirmer que ses responsables juridiques comprennent la divulgation d'informations confidentielles susceptibles d'être partagées aux seules fins des activités de MIRPHAB. Il convient également de s'accorder sur le fait que les partenaires impliqués dans la réalisation s'engagent à préserver la confidentialité et qu'aucune des informations reçues ne sera transmise à des tiers;
- Seules les entreprises ayant une identité européenne peuvent demander une aide financière de la part de MIRPHAB. Les entreprises non européennes peuvent demander l'accès à la fabrication de la ligne pilote, mais elles ne seront pas autorisées à recevoir une aide financière de MIRPHAB et les dépenses générées par la conception, la fabrication et le test des appareils seront à la charge du demandeur.

Critères d'évaluation

Une vue d'ensemble des différents critères d'évaluation et du système de notation est fournie ci-dessous, ainsi que la note associée. Chaque critère est noté avec une valeur de 0 (faible) à 10 (excellent). Le seuil pour chaque critère est de 5/10, en dessous duquel la proposition sera rejetée. Lors de l'établissement du score final, les critères

ont une pondération différente (par exemple : si la pondération est de 1,5, le maximum pouvant être atteint sous ce critère est de 15 points au total).

1. Faisabilité des prototypes dans MIRPHAB (Pondération : 1,5)
2. Contribution à la mise en place des capacités de la ligne pilote, soutien à l'avancement de la maturation de la ligne pilote, progrès dans l'organisation de la ligne pilote (Pondération : 2,0)
3. Contenu de l'innovation et progrès au-delà de l'état de la technique prévu par la proposition (Pondération : 1,5)
4. Implication et engagement commercial / technique du candidat (Pondération : 1,0):
5. Cohérence de l'analyse de rentabilité: la valeur ajoutée de l'analyse de rentabilité pour la ligne pilote ainsi que le potentiel du marché des produits (Pondération : 1,0)
6. Avoir une feuille de route claire jusqu'à la phase de démonstration (Pondération : 1,0)